



377 000 ménages supplémentaires à l'horizon 2050

D'ici 2050, le nombre de ménages augmenterait de 377 000 dans les Hauts-de-France, à un rythme moins important qu'en France métropolitaine (+ 0,39 % par an contre + 0,54 %). Ce rythme est par ailleurs deux fois moindre que lors de la période 1990-2013. La croissance du nombre de ménages est liée à trois facteurs, qui ont une influence variable. L'effet principal est lié au vieillissement de la population, avec un nombre plus important de personnes âgées seules. L'impact de la croissance démographique ou de l'évolution des modes de cohabitation est plus limité. Cette augmentation du nombre de ménages se traduit par un nombre plus important de personnes seules, de + 322 700 d'ici 2050, soit huit ménages supplémentaires sur dix.

Yohan Baillieul, Guillaume Braun, Mickaël Bréfort, (Insee), Grégory Marlier (Région Hauts-de-France)

Une croissance modérée du nombre de ménages

La connaissance de l'évolution future du nombre de ménages (*définitions*) constitue un élément important de la réflexion des acteurs publics, notamment lors de l'élaboration des politiques de logement. L'enjeu est non seulement de créer un nombre suffisant de logements pour répondre à la demande, mais également de proposer une offre adaptée aux besoins de la population.

Si les tendances récentes en matière de démographie et de comportement de cohabitation se maintenaient, le nombre de ménages dans les Hauts-de-France progresserait de + 377 000 entre 2013 et 2050. Il passerait ainsi de 2 475 000 à 2 852 000 sur cette période. La hausse annuelle moyenne serait de + 0,39 %, soit 10 200 ménages supplémentaires chaque année, classant la région au 9^e rang des régions de France métropolitaine.

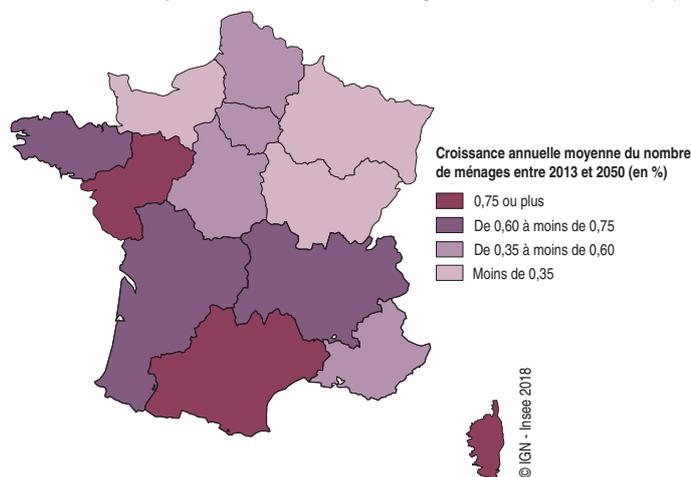
Les Pays de la Loire et la Corse se démarquent nettement avec respectivement + 0,79 % et + 0,84 % par an. En France métropolitaine, le rythme de croissance du nombre de ménages atteindrait + 0,54 % par an sur la période (*figure 1*).

La croissance du nombre de ménages ralentirait

Dans les Hauts-de-France comme en métropole, la progression du nombre de ménages devrait ralentir par rapport à la période précédente. En effet, la croissance observée entre 1990 et 2013 a été de + 0,88 % par an, soit un rythme deux fois

1 Une croissance des ménages plus faible qu'en France métropolitaine

Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages entre 2013 et 2050 (%)



© IGN - Insee 2018

Source : Insee, modèle Omphale (scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation).



Région Hauts-de-France



2 Le vieillissement de la population explique plus de la moitié de la croissance du nombre de ménages sur la période 2013-2050

Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages et de ses composantes (%)

	Évolution annuelle sur la période 1990-2013			Évolution annuelle sur la période 2013-2050		
	Hauts-de-France		France métropolitaine	Hauts-de-France		France métropolitaine
	Nombre	%	%	Nombre	%	%
Évolution annuelle du nombre de ménages	19 500	0,88	1,12	10 200	0,39	0,54
Effet démographique	13 900	0,64	0,85	9 200	0,35	0,49
<i>dont effet croissance démographique</i>	3 100	0,15	0,51	2 850	0,11	0,32
<i>dont effet déformation de la structure par âge</i>	10 800	0,50	0,38	6 350	0,25	0,20
Effet mode de cohabitation	5 600	0,27	0,32	1 000	0,04	0,05

Lecture : entre 2013 et 2050, le nombre de ménages augmenterait de + 0,39 % en moyenne chaque année. Cela représenterait 10 200 ménages supplémentaires par an sur la période.
Avertissement : la décomposition en effets permet d'additionner les volumes, pas les taux d'évolution.

Source : Insee, modèle Omphale (scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation).

plus rapide que celui estimé entre 2013 et 2050. Trois facteurs permettent d'expliquer la progression du nombre de ménages : la croissance démographique, l'évolution de la structure par âge de la population et les changements de mode de cohabitation (*définitions*). Pour chacun d'eux, les évolutions futures seraient moins favorables que par le passé (*figure 2*).

Le premier facteur est la croissance démographique. Entre 2013 et 2050, selon le scénario central (*définitions*), la population des Hauts-de-France augmenterait de + 0,11 % chaque année, soit + 7 000 personnes par an. Cela se traduirait par une hausse annuelle de 2 900 ménages. Durant la période précédente, entre 1990 et 2013, la population a crû plus rapidement (+ 0,15 % par an), générant ainsi davantage de ménages (+ 3 100). Au niveau national, l'effet démographique sur la croissance du nombre de ménages est, quelle que soit la période, nettement plus important que dans la région : + 0,51 % entre 1990 et 2013 et + 0,32 % entre 2013 et 2050. La cause en est un déficit migratoire qui pénalise fortement la croissance de la population des Hauts-de-France.

Le vieillissement de la population, principal facteur de la hausse du nombre de ménages

L'évolution de la structure par âge de la population est le deuxième et principal facteur expliquant l'évolution du nombre de ménages. L'arrivée aux grands âges des générations issues du baby-boom induit un vieillissement progressif de la population. Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, les Hauts-de-France abriteraient 1,6 million de personnes âgées de 65 ans ou plus contre 920 000 en 2013.

Le poids des seniors passerait ainsi de 15 % de la population en 2013 à 25 % en 2050. Cette hausse, de 10 points, est d'ampleur équivalente à celle observée en France métropolitaine. En 2050, les Hauts-de-France resteraient la région de province présentant la plus faible proportion de seniors.

Cet effet du vieillissement serait à l'origine d'un accroissement de 6 400 ménages en plus chaque année entre 2013 et 2050, soit + 0,25 % par an. Cela représenterait plus de la moitié de la croissance du nombre de ménages. Par rapport à la période précédente, l'impact du vieillissement serait, là encore, bien moins important. Entre 1990 et 2013, celui-ci a contribué à la croissance du nombre de ménages à hauteur de + 0,50 % l'an, soit 10 800 ménages supplémentaires. Ce moindre effet que par le passé peut en partie s'expliquer par l'augmentation progressive de la proportion de personnes très âgées (75 ans ou plus). Une partie d'entre elles est amenée progressivement à entrer en institution (maisons de retraite), ce qui a pour conséquence de ne plus les comptabiliser dans la population des ménages.

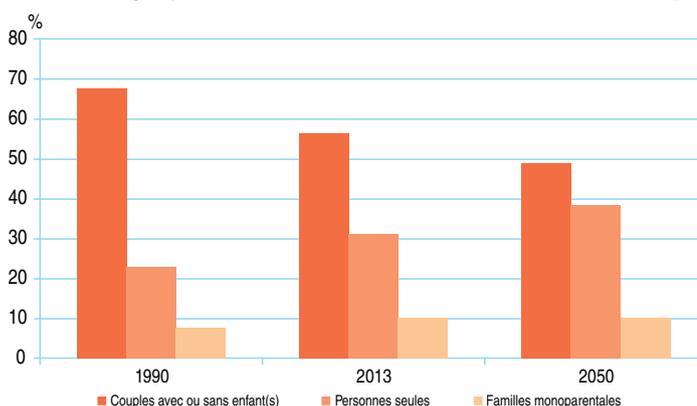
Enfin, la modification des comportements de cohabitation est le troisième facteur permettant d'expliquer l'évolution du nombre de ménages. Mise en couple plus tardive des jeunes et séparations plus nombreuses favorisent en effet l'accroissement du nombre de ménages. Selon le scénario tendanciel (*définitions*), cette décohabitation contribuerait à une hausse de + 0,04 % par an, soit + 1 000 ménages. C'est plus de cinq fois moins que sur la période 1990-2013 (+ 0,27 % par an et + 5 600 ménages).

D'ici 2050, davantage de personnes seules

Conséquence du vieillissement de la population et de la décohabitation, la taille moyenne des ménages diminuerait. Celle-ci passerait de 2,4 personnes en 2013 à 2,1 en 2050, contre respectivement 2,2 et 2,1 pour la France métropolitaine. En effet, la hausse du nombre de ménages serait principalement constituée de personnes seules : + 322 700 d'ici 2050, soit l'équivalent de huit ménages supplémentaires sur dix. Le poids de cette catégorie dans l'ensemble des ménages passerait ainsi de 31,1 % en 2013 à 38,3 % en 2050 (*figure 3*). La hausse des ménages d'une seule personne concerne toutes les tranches d'âge. Chez les personnes âgées de 65 ans ou plus, qui représenteraient la moitié de ces ménages d'ici 2050, cette hausse résulte principalement du vieillissement (décès du conjoint, départ en institution). Chez les plus jeunes et aux âges intermédiaires, elle s'explique surtout par la décohabitation. La période entre départ du domicile parental et la mise en couple s'est allongée, engendrant une part de personnes seules plus importantes. La plus grande fragilité des unions que par le passé explique aussi cette hausse et celle du nombre de familles monoparentales. Le nombre de familles monoparentales progresserait (+ 41 500) mais leur proportion resterait stable

3 Les personnes seules représenteraient quatre ménages sur dix d'ici 2050

Répartition des ménages par mode de cohabitation dans les Hauts-de-France (%)



Source : Insee, modèle Omphale (scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation).

(10,2 %). En parallèle, le nombre de couples avec ou sans enfant(s) baisserait légèrement (- 2 600) et ne représenterait plus qu'un ménage sur deux en 2050.

Le nombre de ménages augmenterait dans quasiment tous les arrondissements

Dans les 26 arrondissements de la région Hauts-de-France, le nombre de ménages augmenterait partout, à l'exception de Saint-Quentin et de Vervins (figure 4). Dans ces deux territoires, le nombre de ménages reculerait légèrement d'ici 2050 (respectivement - 20 et - 60 ménages par an). Partout, le vieillissement de la population contribuerait positivement à la croissance du nombre de ménages.

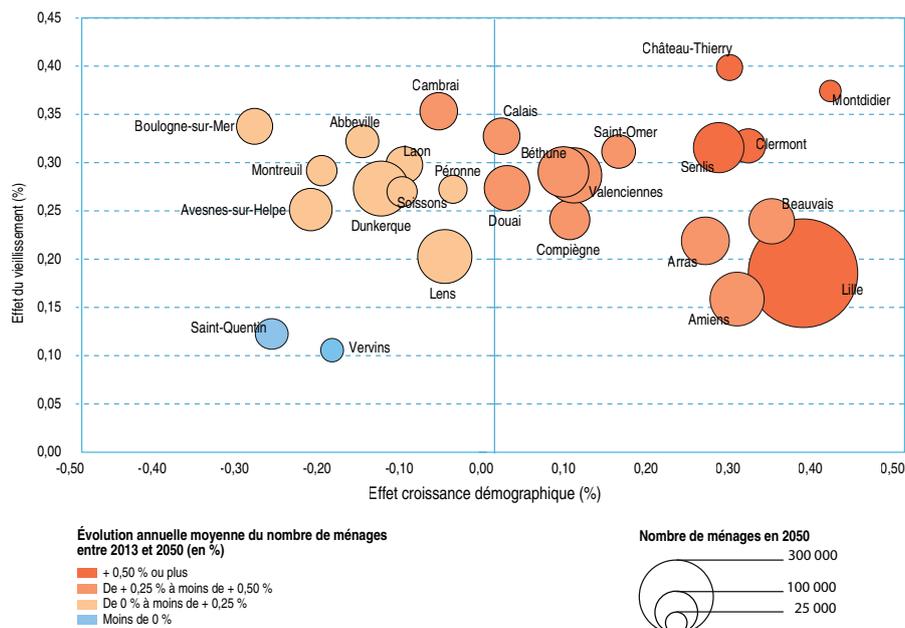
Les effets liés à la croissance démographique distinguerait davantage les territoires. Ceux situés sur le littoral ainsi que dans une grande partie du département de l'Aisne se caractériseraient par une baisse de leur population : l'excédent des naissances sur les décès ne parviendrait plus à compenser le déficit migratoire. Le nombre de ménages augmenterait tout de même, le vieillissement et la décohabitation venant plus que compenser l'effet démographique négatif.

À l'opposé, dans les territoires de Château-Thierry, Clermont et Montdidier, la croissance de la population serait portée par un excédent migratoire. En effet, ces territoires se démarquent par leur attractivité résidentielle, notamment chez les personnes d'âge actif. Celles-ci viennent s'installer pour des raisons de cadre de vie et effectuent des navettes quotidiennes entre le domicile et le lieu de travail, en direction de l'Île-de-France et du pôle d'emploi amiénois.

Enfin, dans les arrondissements de Beauvais, Arras, Amiens et Lille, l'excédent naturel explique la croissance démographique. Ces arrondissements abritent les principaux pôles d'emploi de la région et attirent une population en moyenne un peu plus jeune et en âge de procréer. Ce contexte est également à l'origine du moindre effet du vieillissement dans la croissance du nombre de ménages. ■

4 Vieillesse et croissance démographique produisent des effets différenciés dans les territoires

Nombre de ménages en 2050 par arrondissement et contribution annuelle moyenne de la croissance démographique et du vieillissement entre 2013 et 2050 (%)



Note de lecture : dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, le nombre de ménages augmenterait de + 0,10 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2050. Le vieillissement de la population contribuerait à accroître le nombre de ménages de + 0,34 % par an. Celui-ci ferait ainsi plus que compenser la baisse du nombre de ménages lié à la baisse de la population (- 0,29 %). En 2050, environ 70 100 ménages résideraient dans cet arrondissement.

Source : Insee, modèle Omphale (scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation).

Définitions

Un **ménage** est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence ; cette cohabitation ne suppose pas de liens de parenté particuliers. Pour l'analyse à horizon 2050, les ménages sont répartis en quatre catégories : les personnes vivant seules, les couples avec ou sans enfant, les familles monoparentales et les ménages sans famille (par exemple les personnes en colocations).

L'attribution d'un **mode de cohabitation** à une personne s'appuie essentiellement sur sa situation vis-à-vis des autres membres du ménage. La population est ainsi répartie selon les 7 catégories suivantes : enfant d'un couple, enfant d'une famille monoparentale, adulte d'un couple sans enfant, adulte d'un couple avec enfant, adulte d'une famille monoparentale, personne vivant dans un ménage de plusieurs personnes, personnes vivant seules.

Le **scénario tendanciel** consiste à prolonger les évolutions récentes observées en matière de modes de cohabitation.

Les projections de population à horizon 2050 sont réalisées à partir du modèle **Omphale** de l'Insee. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (internes à la France et avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues. Le **scénario central** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé.

Le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET)** est un document de planification territoriale élaboré par le Conseil régional en lien avec de nombreux acteurs régionaux. Il fixe des orientations et des objectifs à moyen et long terme pour l'aménagement, le développement durable du territoire régional et l'équilibre des territoires. Il est doté d'un caractère prescriptif, c'est-à-dire que des documents tels que les SCOT (schémas de cohérence territoriale), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou encore les chartes de parc naturel régional doivent le prendre en compte.

Encadré : des hypothèses alternatives avec un impact mesuré sur le nombre de ménages

L'estimation du nombre de ménages à horizon 2050 repose sur plusieurs hypothèses. Des scénarios alternatifs peuvent être construits en modifiant une ou plusieurs d'entre elles. Il existe deux méthodes pour construire ces scénarios : modifier le rythme d'évolution des modes de cohabitation ou personnaliser les hypothèses utilisées pour effectuer les projections de population. Dans les scénarios présentés ci-après, ces deux hypothèses n'ont pas été modifiées simultanément afin de faciliter l'interprétation des différents scénarios et de limiter leur nombre.

Dans un premier temps, des scénarios alternatifs ont été construits en faisant varier les tendances d'évolution des modes de cohabitation observés au cours de la période récente. Trois rythmes d'évolution sont ainsi envisagés par rapport au scénario tendanciel qui prolonge les évolutions récentes observées en matière de modes de cohabitation : le scénario maintien qui fixe le rythme d'évolution à sa valeur 2013 ; le scénario accélération qui fait évoluer le rythme d'évolution des modes de cohabitation 50 % plus rapidement que le scénario tendanciel ; enfin le scénario décélération dans lequel le rythme d'évolution des modes de cohabitation évolue deux fois moins rapidement que dans le scénario tendanciel.

Les variations entre ces différents scénarios sont limitées. Par rapport au scénario tendanciel, le scénario accélération ne conduirait qu'à une augmentation de 16 400 ménages alors que le scénario maintien conduirait à une diminution de 36 500 ménages à horizon 2050 (figure 5). Ainsi, l'évolution des ménages semble moins reposer sur les changements de modes de cohabitation que sur l'évolution de la structure démographique de la population.

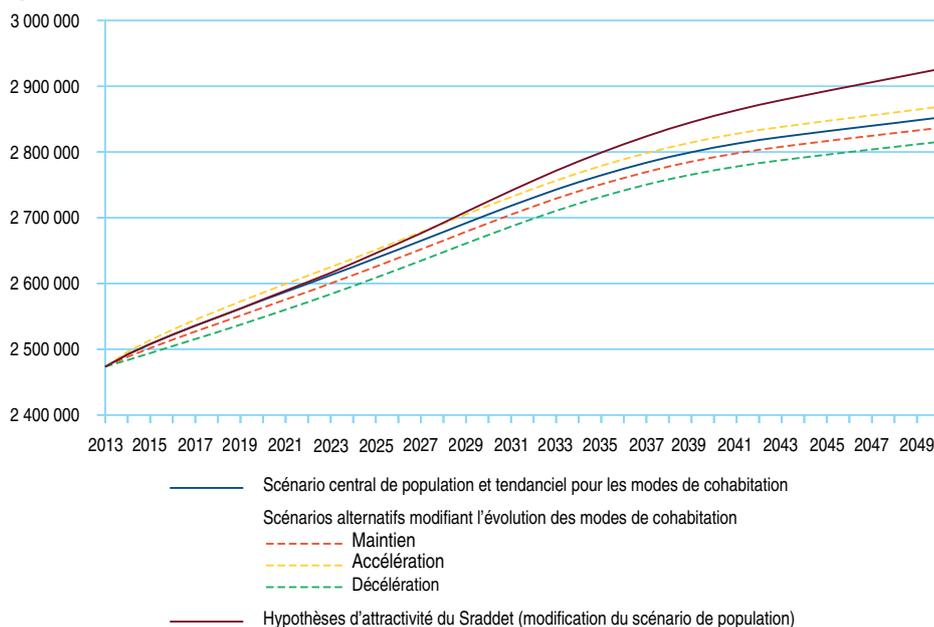
La seconde façon de construire des scénarios alternatifs est de faire évoluer la population à horizon 2050. Ainsi, un scénario de projections de population a été défini à partir des hypothèses de travail du Sraddet (*définitions*), qui fait le pari d'une région plus attractive pour certaines populations. Le scénario retenu repose ainsi sur une hypothèse de réduction de moitié du déficit migratoire des trois populations d'intérêts suivantes : les jeunes (21 à 27 ans) nombreux à quitter la région lors du passage à bac +3 ; les personnes de 30 à 45 ans qui peuvent chercher de meilleures opportunités professionnelles dans d'autres régions ; et les seniors (55 ans ou plus). Ce sont des populations dont le solde migratoire est particulièrement déficitaire : - 5 900 personnes pour les jeunes, - 2 200 pour les 30-45 ans et - 3 500 pour les seniors entre 2012 et 2013.

La réduction du déficit migratoire peut s'opérer de deux façons : une augmentation des arrivées ou une baisse des départs. Ces deux facteurs servent de levier afin de résorber de moitié le déficit migratoire des jeunes et des 30-45 ans. En revanche pour les seniors, seule la baisse des départs permet d'atteindre cet objectif. La réduction du solde migratoire des populations d'intérêts s'effectue de manière progressive jusqu'en 2030 où le seuil fixé est atteint. Ces taux sont ensuite prolongés jusqu'en 2050.

En cumulant ces hypothèses de hausse d'attractivité pour ces trois populations, la région compterait 74 000 ménages de plus qu'avec le scénario central des projections de population, soit 2 000 ménages supplémentaires par an sur la période 2013-2050. Cette hausse ne représente que 2,5 % de l'ensemble des ménages. La réduction de moitié du déficit migratoire chez les jeunes conduirait à une augmentation de près de 900 ménages par an en moyenne sur la période 2013-2050 par rapport au scénario central. C'est la population d'intérêt dont l'impact est le plus fort. La réduction du déficit migratoire des seniors se traduirait par une augmentation annuelle moyenne de 700 ménages. L'effet sur la population des 30-45 ans serait le plus limité, avec à peine plus de 400 ménages supplémentaires en moyenne par an.

5 Un impact mesuré des différents scénarios alternatifs sur l'évolution du nombre de ménages

Projection de ménages à horizon 2050 selon les différents scénarios alternatifs



Source : Insee, modèle Omphale.

Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy

CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédactrice en chef :

Solène Hilary

Référent étude qualité :

Laure Crusson

ISSN 2493-1292 / ISSN en ligne 2492-4253

© Insee 2018

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

© Anaïs Gadeau © Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- Blanpain N., Buisson G., « [Projections de population à l'horizon 2070 : deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013](#) », *Insee Première*, n° 1619, novembre 2016
- Baëhr A., Leroy L., « [Population des Hauts-de-France : la région quitte le trio de tête à l'horizon 2050](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 50, juin 2017
- Jamme J., Mierlot J-M., Tapin V., « [Une croissance démographique régulière en Hauts-de-France, mais des disparités territoriales](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 48, mars 2017

